## GUIDE DE LA RÉGLEMENTATION SOCIALE POUR LES ENTREPRISES

### Edition 2020

Francis VERBRUGGE Senior Legal Counsel External, Partena Professional

AVEC LA COLLABORATION DE :
Isabelle CALUWAERTS
Peggy CRIEL
Anne GHYSELS
Catherine LEGARDIEN
Catherine MAIRY
Laurence PHILIPPE
Els POELMAN
Yves STOX

Editeur responsable : Paul De Ridder

© 2020 Wolters Kluwer Belgium SA Zénobe Gramme (bâtiment G) Square des Conduites d'Eau 9-10 4031 Liège

#### Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30 2800 Malines Tél.: 015 78 76 00 client.BE@wolterskluwer.com www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2020/2664/166 978-94-03-01386-2 BP/GPP-YI20001

# TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Avant-propos	V
Principales modifications apportées à l'édition 2020	VII
PARTIE 1 Le contrat de travail	
Chapitre I Conclusion du contrat de travail	1
Notion de contrat de travail	1
Types de contrats suivant la nature du travail	2
Durée du contrat de travail	8
Qui peut conclure un contrat de travail?	14
Obligation scolaire et embauche	15
Un contrat écrit est-il obligatoire?	17
Un contrat conclu par voie électronique?	19
Chapitre II Exécution du contrat de travail	25
I La période d'essai / Tests préliminaires à l'engagement	25
Période d'essai	25
Tests préliminaires à l'engagement	26
II Obligations et responsabilité des travailleurs	27
Les obligations du travailleur	28
Responsabilité du travailleur	34
<ol> <li>Au cours de l'exécution du contrat</li> <li>En dehors de l'exécution du contrat</li> </ol>	35 41
III Obligations et responsabilité de l'employeur	42
Les obligations de l'employeur	42
Pouvoir disciplinaire de l'employeur	43
Responsabilité de l'employeur et recours	44
IV La modification unilatérale d'un élément du contrat	51
Principe	51
Les limites au droit de modifier les éléments du contrat	53
<ol> <li>La modification doit être unilatérale</li> <li>La modification doit porter sur un élément essentiel du contrat</li> </ol>	54 55
3. La modification doit être importante	63
4. La modification doit être certaine et présenter un caractère temporaire ou définitif	64
Adaptations contractuelles autorisées	65
Attitude du travailleur et conséquences d'une modification irrégulière	66
V Le cautionnement	70
VI La clause de non-concurrence	72
Principes	72
Quelques précisions	75
Renonciation à l'application d'une clause de non-concurrence	76
Aspects social et fiscal	77
Tableau de synthèse	79

VII	La clause d'écolage ou de formation	80
Cha	pitre III La suspension du contrat de travail	89
I	Retards, absences, heures perdues	89
	Le retard ou l'absence involontaire	89
	Impossibilité d'entamer ou de poursuivre le travail	92
	<ol> <li>Que se passe-t-il si la maladie ou l'accident survient peu de temps après le début de l'activité journalière?</li> <li>La rémunération journalière complète est-elle due si la journée de travail est inter-</li> </ol>	96
	rompue parce que le travailleur doit se soumettre à des examens ou des soins médicaux?	97
	Absence pour remplir son devoir électoral	98
	Le cas de grève	99
II	La maladie et l'accident	100
	La justification de l'incapacité de travail	101
	Contrôle de l'incapacité	107
	Litige médical	115
	La rémunération garantie à charge de l'employeur	120
	<ol> <li>Règles applicables aux employés (y compris les représentants de commerce)</li> <li>Règles applicables aux ouvriers</li> </ol>	121 130
	3. Règles applicables aux domestiques	135
	4. Tableau de synthèse – Intervention de l'employeur	136
	La rechute	137 139
	<ol> <li>Solde de la rémunération garantie</li> <li>Autre incapacité de nature différente</li> </ol>	143
	Reprise partielle du travail	145
	1. Introduction	145
	<ol> <li>Acceptation préalable de la reprise partielle par l'employeur</li> <li>Reprise d'un travail adapté autorisé seulement par le médecin-traitant</li> </ol>	146 151
	4. Reprise d'un travail adapté autorisé par le médecin-conseil de la mutuelle	152
	<ul><li>5. Cumul des indemnités de mutuelle avec un revenu professionnel</li><li>6. Incapacité totale survenant pendant une reprise partielle</li></ul>	159 161
	7. Incidences d'une reprise partielle du travail	164
	Reprise complète du travail	172
	Exclusions du droit à la rémunération garantie	178
	Rupture du contrat pendant la maladie	183
Ш	L'accident du travail	184
	Formalités administratives	185
	Rémunération garantie	192
	1. Règles applicables aux ouvriers et aux domestiques	193
	2. Règles applicables aux employés	198
	<ul><li>3. Synthèse de l'intervention de l'employeur en cas d'accident de travail</li><li>4. Qu'entend-on par rémunération quotidienne moyenne?</li></ul>	200 200
	Situations particulières	201
	Incidences sur d'autres législations	204
IV	La grossesse et l'accouchement	206
	Droit d'absence pour examens médicaux prénatals	207
	Protection de la santé et de la sécurité de la travailleuse	208
	1. Interdiction d'exécuter certains travaux	209
	<ol> <li>Possibilité de refuser un travail de nuit</li> <li>Interdiction d'effectuer des heures supplémentaires</li> </ol>	218 221
	1.1	

	Le congé de maternité  1. Congé prénatal 2. Congé postnatal 3. Synthèse relative à la durée du congé de maternité (depuis le 01.07.2004)	222 224 231 240
	L'assurance maternité	241
	Congé de maternité et incapacité de travail  1. Incapacité coïncidant avec la période de repos prénatal facultatif  2. Incapacité avant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci  3. Incapacité survenant pendant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci  4. Incapacité survenant immédiatement après la fin du repos postnatal	245 245 246 247 248
	Obligations administratives	249
	Rupture du contrat et protection contre le licenciement	250
	Congé d'allaitement et pauses d'allaitement	251
	Congé de maternité converti en cas de décès ou de l'hospitalisation de la mère 1. Principe 2. En cas de décès de la mère 3. En cas d'hospitalisation de la mère	254 254 255 256
$\mathbf{V}$	Les vacances annuelles	258
	Personnes bénéficiaires du droit aux congés	258
	Modalités d'attribution des congés	262
	La durée des congés payés  1. Règles pour les employés  2. Règles pour les ouvriers et artistes  3. Règles pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")  4. Règles pour certains travailleurs âgés (= "vacances-seniors")	266 267 278 283 287
	Réflexion sur le calcul de la durée des vacances: le "crédit d'heures de vacances"	291
	Les pécules de vacances  1. Pécules pour les employés et apprentis "intellectuels"  2. Pécule pour les ouvriers, domestiques et apprentis "manuels"  3. Pécule pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")  4. Pécule pour certains travailleurs âgés (= "vacances seniors")  5. Pécule de sortie pour employés en cas de rupture de contrat et situations assimilées  6. Pécule en cas d'impossibilité de prendre ses congés  7. Décompte de décembre pour les employés réduisant leur temps de travail  8. Pécules extra-légaux  9. Tableau de synthèse relatif à l'octroi des pécules de vacances	292 292 301 303 305 308 313 314 317 318
	Les jours de vacances supplémentaires (ou vacances européennes) en cas de début ou de reprise d'activité  1. Contexte et objet  2. Conditions générales d'application  3. Durée des vacances supplémentaires  4. Droit à des jours de vacances ordinaires et à des vacances supplémentaires  5. Pécule de vacances pour les jours de vacances supplémentaires  6. Dernières précisions	319 319 320 326 332 333 343
	Incidences de certains événements sur les congés	344
VI	Le chômage temporaire pour raisons économiques	351
	Notion de causes économiques	353
	Formalités de notification à charge de l'employeur	354
	Sanctions pour non-respect des formalités de notification ou autre engagement	361
	Durée autorisée du chômage économique	362
	Modification du régime de chômage instauré	367
	Indemnisation du travailleur	370

	Établissement et délivrance de documents sociaux	373
	Incidences du chômage économique sur certains événements	380
VII	Le chômage temporaire pour cause d'accident technique	384
	Notion d'accident technique	385
	Formalités administratives	386
	Indemnisation	392
VIII	Le chômage temporaire pour cause d'intempéries	394
	Principes	394
	Notion d'intempéries	395
	Communication à l'ONEm	396
	Avertissement des travailleurs concernés	402
	Indemnisation	404
	Rupture du contrat par le travailleur	405
	Avantages sectoriels	406
137		407
IX	Le chômage économique des employés  Principe et champ d'application	407 408
		409
	Conditions d'application 1. Entreprises en difficulté	410
	2. Conclusion d'une CCT ou d'un plan d'entreprise	411
	3. Demande de reconnaissance auprès du Ministre de l'emploi	417
	Procédure à respecter pour la mise en chômage  1. Première phase: envoi par recommandé du "formulaire spécial C106A"	<b>418</b> 419
	<ol> <li>Seconde phase: affichage dans l'entreprise, notification électronique à l'ONEm, communication au conseil d'entreprise</li> </ol>	420
	Régimes et durées autorisées du chômage économique	423
	Indemnisation du travailleur	429
	Formalités administratives	432
	Incidence du chômage économique sur une période d'incapacité	433
	Incidences du chômage économique sur la rupture du contrat	434
X	Le chômage temporaire pour cas de force majeure	437
	Principes	437
	Notion de force majeure	438
	Durée du chômage temporaire	439
	Déclaration et preuve du chômage temporaire pour force majeure	440
	Formulaires à délivrer aux travailleurs	441
	Indemnisation des travailleurs	445
XI	La grève	446
	Indemnisation	447
	Incidences d'une grève sur certains événements	453
Cha	pitre IV La rupture du contrat de travail	458
ΙI	La rupture du contrat avec préavis	458
	Notification écrite et mentions obligatoires	459

	Modalités de notification  1. Par la remise de la main à la main  2. Par lettre recommandée  3. Par exploit d'huissier	<b>465</b> 466 467 468
	Sanction pour non-respect des modalités de notification  1. Résiliation du contrat par l'employeur	<b>469</b> 470
	<ol> <li>Résiliation du contrat par le travailleur</li> <li>Prise de cours du préavis</li> </ol>	471 <b>472</b>
	Détermination de l'ancienneté du travailleur	478
	1. Notion d'ancienneté 2. Précisions diverses 3. Ancienneté conventionnelle 4. Ancienneté spécifique en qualité de travailleur intérimaire	478 479 480 481
	<ol> <li>La durée des préavis (à partir du 1er janvier 2014)</li> <li>Délais de préavis pour les travailleurs en service à partir du 1er janvier 2014</li> <li>Délais de préavis pour les travailleurs en service avant le 1er janvier 2014</li> <li>Régime dérogatoire – Applicable à certains ouvriers à partir du 1er janvier 2014</li> <li>Délais de préavis en cas de RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise)</li> <li>Délais de préavis réduits ou absence de préavis</li> <li>Dispositions transitoires pour les contrats de travail existants</li> </ol>	482 483 490 498 505 508 519
	Le contre-préavis des travailleurs	520
	Pendant l'exécution du préavis	521
	Incidences de certaines absences (suspensions) sur le préavis  1. La maladie ou l'accident  2. Les vacances annuelles  3. Congé de maternité  4. Repos compensatoires (pour heures supplémentaires et réduction du temps de travail)  5. Autres cas de suspension	525 527 531 533 534 535
	Calcul de la durée des périodes de suspension du préavis  1. Première étape - détermination du nombre de jours de suspension  2. Deuxième étape - prolongation du préavis à concurrence du nombre de jours obtenus	<b>536</b> 536 538
II	La rupture du contrat avec indemnité compensatoire de préavis	542
	Notification de la rupture	543
	Octroi d'une indemnité de préavis	546
	La rupture immédiate pendant une période d'incapacité de travail	553
	Les retenues applicables	556
	Modalités de paiement	559
	L'indemnité due à l'employeur	564
III	La rupture du contrat pendant la période d'essai	565
IV	La rupture immédiate du contrat pour faute grave	566
	La notion de faute grave	567
	Modalités de rupture  1. Rompre le contrat de travail  2. Notifier les motifs de la rupture	<b>571</b> 572 580
	Le contrôle judiciaire	587
V	La rupture du contrat par abandon de travail	590
VI	La rupture du contrat pour cas de force majeure	591
	Principes généraux relatifs à la force majeure	591
	La question de l'incapacité définitive de travailler jusqu'à la fin 2016	593

	La question de l'incapacité définitive de travailler à partir de 2017	595
	Le trajet de réintégration	596
	1. Procédure à respecter dans le cadre du trajet de réintégration	597
	2. Trajet de réintégration et attitude du médecin-conseil de la mutuelle	607
	3. Fin du trajet de réintégration et constat d'une force majeure	608
	4. Schéma récapitulatif général	611
	5. Incapacité définitive suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle	617
VII	La rupture d'un contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	618
	Rupture au terme convenu	619
	Rupture avant le terme convenu	620
	1. Par la volonté de l'une des parties	621
	2. Travailleur en incapacité de travail	627
VIII	La rupture de commun accord	630
IX	La rupture du contrat avant le début de son exécution	631
	Principe	632
	Possibilité de notifier un délai de préavis avant exécution?	633
X	a rupture du contrat de certains travailleurs protégés	634
	Travailleurs protégés	635
	Caractéristiques du mécanisme de protection	636
	1. Interdiction de licencier	636
	2. Limitations	637
	3. Période de protection	638
	4. Sanctions d'une rupture irrégulière	639
	5. Cas d'application - protection de la femme enceinte et en congé de maternité	640
	Tableau de synthèse	646
XI	La motivation du licenciement (CCT n° 109)	647
	Présentation générale de la CCT n° 109	648
	Travailleurs concernés	649
	1. Principe	649
	2. Cas de licenciements exclus	650
	Droit de connaître le motif du licenciement	651
	1. Principe et procédure	651
	2. Sanction	654
	Licenciement manifestement déraisonnable	655
	1. Notion	656
	2. Contrôle des motifs du licenciement	657
	3. Sanction	658
	4. Régime de la charge de la preuve	661
XII	Maintien de la notion de licenciement abusif pour certains ouvriers	662
	Notion de licenciement abusif	663
	Charge de la preuve	666
	Sanction du licenciement abusif	667
XIII	Les paiements dus et documents à remettre en fin de contrat	668
	Paiements dus	669
	1. Au moment de la rupture ou au plus tard à la date habituelle de paie qui suit la rupture	
	2. Postérieurement à la date habituelle de paie	671
	Délivrance de certains documents	672

XIV	Indemnité en compensation du licenciement pour les ouvriers	674
	Suppression progressive de l'allocation de licenciement	675
	Octroi d'une indemnité en compensation du licenciement	676
XV	Reclassement professionnel et intervention dans les frais	682
	Régime général de reclassement professionnel	683
	1. Travailleurs concernés	684
	2. Notion de reclassement professionnel	687
	<ul><li>3. Offre de reclassement professionnel et prestataire de services</li><li>4. Déroulement et modalités du reclassement professionnel</li></ul>	688 689
	•	005
	Régime particulier de reclassement pour les travailleurs âgés de 45 ans et plus (CCT n° 82)	703
	1. Travailleurs concernés	703
	2. Notion de reclassement professionnel	708
	3. Offre de reclassement et prestataire de services	709
	4. Début de la procédure de reclassement	710
	5. Déroulement de la procédure	717
	6. Incidences de la procédure de reclassement	718
	7. Sanctions	721
	Tableau comparatif – Régimes général et particulier de reclassement professionnel	723
	Régime particulier de reclassement professionnel pour les travailleurs dont le contrat a pris fin pour cause de force majeure médicale invoquée par l'employeur	724
	Intervention dans les frais d'outplacement pour les travailleurs victimes d'une restructuration d'entreprise	732
PART	TIE 2 Les contrats de travail particuliers	
Chapi	itre I Le contrat de travail à temps partiel	738
	Définition du travail à temps partiel	738
	Un contrat de travail écrit	739
	Durée du temps de travail	743
	1. Notions de régime de travail et d'horaires de travail	743
	2. Durée minimale des prestations	751
	3. Publicité des horaires de travail	759
	<ol> <li>Contrôle des dérogations à l'horaire normal</li> <li>Sanctions</li> </ol>	760 765
	6. Heures complémentaires	768
	•	
	La rémunération du travailleur à temps partiel  1. Détermination du salaire	<b>76</b> 9
	2. Rémunération au moins égale à celle d'1/3 d'un temps plein	770
	3. Rémunération au moins égale à cene d'1/3 d'un temps piem 3. Rémunération moyenne en cas d'horaire variable et de durée hebdomadaire moyenne	771
	4. Heures complémentaires ouvrant le droit à un sursalaire	773
	5. Remarques générales	778
	6. Récapitulatif	779
	Priorité pour l'obtention d'un emploi vacant	781
	Incidences du travail à temps partiel	789
	Incapacité de travail	789
	2. La rupture du contrat	790
	3. Les congés de circonstance ou petits chômages	792
	<ul><li>4. Les jours fériés</li><li>5. Instauration d'un régime de travail à temps partiel</li></ul>	793 794
	Droit au travail à temps partiel	795
	Principe général de non-discrimination	798
	Les travailleurs à temps partiel et la sécurité sociale	799

Chapitre I	I Le contrat pour une durée déterminée ou pour un travail nettement défini	800
	Notions générales  1. Contrat conclu pour une durée déterminée  2. Contrat conclu pour un travail nettement défini	<b>801</b> 802 809
	Conditions de validité du contrat	810
	Contrats successifs à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	814
	Exécution et suspension du contrat	817
	Remarques générales	821
	Tableau de synthèse portant sur trois types de contrats limités dans le temps	822
Chapitre I	II Le contrat de travail de remplacement	823
	Nature et objet du contrat	824
	Forme et contenu du contrat de remplacement	827
	Durée du contrat de remplacement	830
	Contrats de remplacement successifs	834
	Exécution du contrat	837
	Rupture du contrat	842
	<ol> <li>Contrat à durée déterminée</li> <li>Contrat à durée indéterminée</li> </ol>	843 844
	Questions particulières	849
	<ol> <li>Présence simultanée dans l'entreprise du remplaçant et du travailleur remplacé</li> <li>Succession d'un contrat à durée déterminée et d'un contrat de remplacement</li> </ol>	849 852
Chapitre I	V Le contrat de représentant de commerce	853
	Définition du représentant de commerce	854
	Règles spécifiques en cours de contrat	858
	<ol> <li>La rémunération du représentant</li> <li>La rémunération en cas de suspension du contrat</li> </ol>	859 862
	3. Durée du temps de travail	867
	Règles spécifiques en fin de contrat	868
	<ol> <li>Droit aux commissions après contrat</li> <li>L'indemnité d'éviction</li> </ol>	869 870
	La clause de non-concurrence	876
Chapitre V	V Le contrat de travail de domestique	877
•	Définition du travailleur domestique	877
	Le contrat de travail et la réglementation du travail	878
	Cas particuliers	887
	Le travailleur domestique et la sécurité sociale	889
Chapitre V	VI Le contrat de travail d'occupation d'étudiant	890
	Étudiants concernés	891
	Caractéristiques du contrat d'occupation d'étudiant	892
	Forme et contenu du contrat     Contrat à durée déterminée	893 896
	3. Clause d'essai et particularités diverses	897
	4. Rupture du contrat	900
	Formalités administratives  1. Établissement d'une déclaration DIMONA	<b>901</b> 902
	2. Demande de permis de travail pour certains étudiants étrangers	903
	Conditions de travail et de rémunération	908

Assu	jettissement de l'étudiant à la sécurité sociale	914
Aspe	cts fiscaux relatifs à l'occupation d'un étudiant	915
Chapitre VII	La convention de premier emploi	917
Emp	loyeurs concernés	918
	incipes et définitions	918
	alcul de l'effectif du personnel au 30 juin	920
Ouot	a d'engagements obligatoires	921
	énéralités	921
	étermination du quota de jeunes à occuper au niveau de l'entreprise (fraction ETP)	924
	étermination du nombre de jeunes travailleurs occupés dans le trimestre en cours	0.00
	alisation de l'obligation)	926
	spenses de l'obligation d'engagement/d'occupation unction pour non-respect de l'obligation d'engagement/d'occupation	929 943
	ailleurs concernés par une CPE	944
	onvention de premier emploi (CPE)	950
	pes de contrats pouvant avoir la qualité de CPE	951
	ne convention de premier emploi écrite	956
	ne formalité administrative: la carte de premier emploi	957
	urée de la CPE et prolongation(s) éventuelle(s) de celle-ci	958
	xécution de la convention de premier emploi n de la convention de premier emploi	961 971
	• •	
Oblig	gation de stage d'intégration en entreprise de 1 %	973
Chapitre VIII	Le contrat d'occupation de travailleur à domicile	977
Défin	uition	978
Oblig	gation d'établir un contrat écrit	980
Règle	es spécifiques pour certains cas de suspension du contrat	983
	ure du contrat	987
-	ementations du travail applicables	988
	• •	
Chapitre IX L		993
	létravail régulier ou "structurel" (CCT n° 85)	994
	éfinition du télétravail régulier	995
	availleurs et employeurs concernés	996 997
	onditions d'application du télétravail régulier odalités d'exercice du télétravail régulier	1001
	emboursement des coûts du télétravail régulier	1001
	elétravail et accident du travail	1014
	troduction du télétravail régulier dans l'entreprise	1015
Leté	létravail occasionnel (non régulier)	1016
	troduction	1016
	éfinition du télétravail occasionnel	1017
	availleurs et employeurs concernés	1018
	ypothèses d'application du télétravail occasionnel	1019
	onditions de travail applicables	1020
6. In	troduction d'une demande et accord de l'employeur	1021
	ontenu de l'accord des parties	1022
	ablissement d'un cadre général pour l'application du télétravail occasionnel	1023
9. Té	elétravail occasionnel et accident du travail	1024
Chapitre X Le	contrat de travail temporaire et intérimaire	1025
	l'application et durée du contrat	1026
	emplacement temporaire d'un travailleur permanent dont le contrat est suspendu	
	pris fin	1027
	our répondre à un surcroît temporaire de travail	1028
3. Pc	our procéder à l'exécution d'un travail exceptionnel	1029

5. \$	Pour un motif d'insertion (uniquement dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire) Synthèse relative aux hypothèses dans lesquelles le recours au travail temporaire et erimaire est autorisé – Durée du contrat	1030 1039
	océdures d'autorisation et/ou d'information	1039
1. 1	Dans le cadre d'un contrat pour l'exécution d'un travail temporaire  Dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire	1040 1040 1044
Info	ormations générales à fournir aux syndicats	1047
1. I 2. (	contrat de travail temporaire Forme du contrat Clause d'essai Rupture du contrat	1048 1049 1051 1052
1. I 2. I	contrat de travail intérimaire L'intérimaire et l'entreprise de travail intérimaire L'intérimaire et l'utilisateur L'entreprise de travail intérimaire et l'utilisateur	1056 1057 1072 1073
1. 0	mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs Généralités Exceptions	<b>1074</b> 1074 1077
La	mise à disposition au sein d'un groupement d'employeurs	1081
Chapitre XI	Le flexi-job	1091
Not	tion de "flexi-job"	1091
Em	ployeurs concernés	1092
Tra	vailleurs concernés	1093
Cor	nditions d'exercice d'un "flexi-job"	1094
1. 1	contrats pour un "flexi-job" Le contrat-cadre Le contrat de travail pour un "flexi-job"	<b>1097</b> 1098 1102
1. I 2. I	claration Dimona des "flexi-jobs" Déclaration Dimona par contrat et par trimestre Déclaration Dimona par jour (contrat de travail conclu oralement) Notification de la déclaration Dimona	1107 1108 1109 1110
Enı	registrement des présences	1111
Fle	xisalaire et flexipécule de vacances	1112
Fle	xi-job – Sécurité sociale et fiscalité	1114
Les	flexi-jobs et la réglementation du travail au sens large	1115
Les	droits sociaux des travailleurs exerçant un flexi-job	1116
San	actions pour non respect des dispositions légales	1117
Chapitre XII	Travail associatif, services occasionnels entre citoyens et économie collaborative	1118
Tra	vail associatif	1119
Ser	vices occasionnels entre citoyens	1126
Eco	onomie collaborative	1130
PARTIE 3 L	a réglementation du travail	
Chapitre I L	a durée du travail	1134
I Disposition	s générales	1134
-	tion de durée du travail	1136
Tra	vailleurs concernés	1139

	1. Durée minimales du temps de travail  1. Durée minimale de 3 heures au moins par prestation  2. Durée hebdomadaire minimale au moins égale à 1/3 d'un temps plein  3. Limite minimale journalière de 6 heures pour les travailleurs occupés la nuit	1140 1141 1142 1143
	Les limites maximales de la durée du travail  1. Sur le plan journalier  2. Sur le plan hebdomadaire  3. Pour certaines activités exercées la nuit	1144 1145 1146 1147
	La question de la réduction du temps de travail	1148
	Les dérogations aux limites normales du temps de travail	1149
	Tableau de synthèse – Dépassement des limites normales	1150
	Récupération des dépassements des limites normales  1. Régime général  2. Régime particulier  3. Comment déterminer les heures de dépassement?  4. Modalités de récupération  5. Époque de paiement des heures de dépassement  6. Incidences des repos compensatoires sur le contrat de travail  7. Possibilité pour le travailleur de renoncer à la récupération de certaines heures de dépassement	1151 1152 1154 1155 1158 1159 1160
	Octroi d'un sursalaire  1. Principes 2. Quelques précisions encore 3. Modalités de calcul des sursalaires 4. Tableau récapitulatif - Limites hebdomadaires - Sursalaire - Repos compensatoire 5. Applications pratiques 6. Un régime dérogatoire en matière de paiement de sursalaires 7. Paiement des sursalaires 8. Conversion du sursalaire en repos compensatoires	1165 1166 1168 1169 1170 1171 1172 1173
	Les heures supplémentaires volontaires	1175
	Les temps de pause	1179
	Les intervalles de repos entre la cessation et la reprise du travail	1180
	Durée du travail des jeunes (moins de 18 ans)	1182
II	Dispositions particulières pour le travail à temps partiel	1186
	Notion de travail à temps partiel	1186
	Dépassement de l'horaire de travail à temps partiel	1187
III	Le système de l'horaire flexible de travail	1188
111	Présentation générale	1188
	Conditions d'application	1189
	Respect de la durée hebdomadaire moyenne de travail	1192
	Flexibilité et heures supplémentaires	1192
	Paiement de la rémunération	1197
	Adaptation du règlement de travail et avertissement des travailleurs	1199
IV		1202
	Travailleurs concernés	1203
	Les horaires flottants et leurs limites  1. Plages fixes et plages variables (mobiles)  2. Limites journalière et hebdomadaire	1204 1205 1206

	Respect d'une durée hebdomadaire moyenne au cours d'une période de référence 1. Principe 2. Tempéraments apportés au respect d'une durée hebdomadaire moyenne	<b>1207</b> 1207 1208
	Paiement de la rémunération et particularités	1211
	Horaires flottants et heures supplémentaires	1212
	Instauration du système et modalités d'application	1213
	Mise en place d'un système de suivi du temps	1216
	Dispositions transitoires pour régimes flottants existants	1217
V Tablea	nu de synthèse comparatif sur la flexibilité en matière de temps de travail	1218
VI L'inti	roduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises	1219
	Principes	1219
	Employeurs et travailleurs concernés	1220
	Dérogations autorisées  1. Dérogations à la durée du travail 2. Dérogation à l'interdiction du travail dominical 3. Dérogation à l'interdiction du travail de nuit 4. Dérogations à la législation sur les jours fériés 5. Dérogations dans le secteur de la construction 6. Remarque générale	1222 1223 1225 1227 1229 1231 1233
	Incidences de l'introduction d'un nouveau régime de travail  1. Rémunérations  2. Règlement de travail	<b>1234</b> 1235 1242
	Procédure 1. Information préalable 2. Négociation	<b>1243</b> 1244 1245
Chapitre I	II Le repos du dimanche	1250
	Principe général et champ d'application	1250
	Dérogations au principe du repos dominical  1. Dérogations applicables dans toutes les entreprises sans limitation  2. Dérogations propres à certains secteurs ou entreprises sans limitation  3. Dérogations propres au secteur de la distribution  4. Dérogations limitées et/ou particulières  Dispositions spécifiques pour le travail dominical des jeunes travailleurs  Conditions de travail en rapport avec le travail dominical  1. L'octroi d'un repos compensatoire	1251 1252 1253 1254 1258 1263 1267 1268
	2. La rémunération du travail dominical	1269
Chapitre I	III Le travail de nuit	1270
	Travailleurs et employeurs concernés	1271
	Dérogations à l'interdiction d'un travail de nuit  1. Exceptions prévues par la loi  2. Exceptions prévues par arrêté royal  3. Exceptions conventionnelles	1272 1273 1274 1275
	Procédure générale d'introduction d'un régime de travail comportant des prestations de nuit (entre 24h et 5h du matin)	1276
	Procédure particulière d'introduction d'un travail de nuit pour les entreprises de l'e-commerce	1280
	Mesures d'encadrement du travail de nuit: CCT n° 46 et 49  1. Employeurs et travailleurs concernés  2. Modalités d'application  3. Procédure de passage à un régime de travail visé par la CCT n° 46  4. Possibilités de retour à un autre régime de travail	1284 1285 1286 1292 1293

	<ul><li>5. Organisation du transport</li><li>6. Attribution d'une indemnité financière</li><li>7. Intervalles de repos et durée du travail</li></ul>	1301 1302 1303
	Insertion des travailleurs dans un régime de nuit	1307
	Durée du travail pour les travailleurs de nuit	1310
	Travail de nuit pour les jeunes travailleurs (– de 18 ans)	1316
	Questions particulières 1. Les gardes dormantes 2. La rémunération du travail de nuit	1317 1318 1319
Chapitre I	V Les jours fériés	1320
-	Principes généraux	1320
	Remplacement des jours fériés coïncidant avec un jour d'inactivité  1. Généralités  2. Situations particulières	<b>1326</b> 1326 1329
	Occupation un jour férié et octroi d'un repos compensatoire	1337
	La rémunération du jour férié (d'un jour de remplacement ou d'un jour de repos compensatoire)	1340
	Les jours fériés en cas de suspension du contrat	1344
	Les jours fériés en cas de fin du contrat	1347
Chapitre V	Les congés de circonstance ("petits chômages")	1351
	Congés de circonstance autres que le congé d'adoption  1. Motifs et durée de l'absence  2. Modalités d'octroi  3. Paiement des jours de congé de circonstance  4. Protection contre le licenciement en cas de congé de naissance	1352 1352 1363 1366 1368
	Congé d'adoption	1369
	Congé pour soins d'accueil	1378
	Congé parental d'accueil	1385
Chapitre V	I Les congés pour raisons impérieuses	1393
_	Principes	1393
	Caractéristiques générales	1394
	Incidences sur la durée du travail	1399
	Sur le plan social	1400
Chapitre V	TI Les congés thématiques	1401
	Droit à l'interruption de carrière pour assister une personne en soins palliatifs	1402
	Droit à l'interruption de carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille qui souffre d'une maladie grave 1. Dispositions générales 2. Dérogations en cas d'hospitalisation d'un enfant	<b>1415</b> 1415 1429
	Droit à l'interruption de carrière pour l'aidant proche	1437
	Droit à l'interruption de carrière à titre de congé parental	1448
	Synthèse relative aux "congés thématiques" (situation en vigueur au 01.01.2020)	1465
	Congé parental sur la base de la CCT n° 64  1. Principes 2. Bénéficiaires du congé 3. Conditions requises pour l'exercice de ce droit 4. Avertissement écrit 5. Mise en œuvre du congé parental	1466 1468 1469 1472 1473

	<ul> <li>6. Absence d'octroi d'un revenu de remplacement</li> <li>7. Interdiction de cumul</li> <li>8. Protection contre le licenciement</li> <li>9. Reprise du travail dans l'entreprise</li> <li>10. Remarques finales</li> </ul>	1476 1478 1482 1482
Chap	oitre VIII Le système du crédit-temps	1485
I G	enèse du système et objet du crédit-temps	1485
II I	Employeurs et travailleurs concernés par la CCT nº 103	1493
III	Les 3 régimes prévus par la CCT nº 103 (modifiée par la CCT n° 103ter)	1495
	Le droit à un crédit-temps "sans motif" (CCT n° 103)	1495
	Le crédit-temps "avec motif" (CCT n° 103 et 103ter)	1490
	Le crédit-temps "fin de carrière" (CCT n° 103 et 103ter)	1500
	Dispositions communes aux 2 régimes de crédit-temps 1. Contrat de travail écrit en cas de réduction des prestations 2. Respect de la fraction de réduction des prestations 3. Calcul du délai d'occupation de 12 ou 24 mois 4. Condition de carrière de 25 ans (art. 10, § 3) 5. Condition de carrière de 28 ans 6. Organisation du travail en cas de réduction d'1/5e	1517 1518 1520 1523 1524 1525
	Prolongation ou transition (passage) d'un régime de crédit-temps à l'autre	1520
	Maintien du crédit-temps en cas de changement d'employeur?	1530
IV	Les modalités d'exercice du droit au crédit-temps	1531
	Accord de l'employeur dans les entreprises de 10 travailleurs ou moins	1532
	Procédure d'introduction de la demande	1533
	Le report ou le retrait de l'exercice du droit  1. Le report général de l'exercice du droit  2. Le report spécifique pour certains travailleurs âgés de 55 ans ou plus  3. Le retrait ou la modification de l'exercice du droit (= le rappel du travailleur)	1535 1536 1537
V I	Les règles d'organisation du crédit-temps	1538
	Limitation des absences simultanées	1539
	Mécanisme de préférence et de planification	1545
VI	Absence d'obligation de remplacement	1540
VII	Octroi des allocations d'interruption	1547
	Crédit-temps "sans motif"	1548
	Crédit-temps "avec motif"	1549
	Crédit-temps "fin de carrière"  1. Principe  2. Conditions d'âge dérogatoires (en vigueur pour la période 2019–2020)  3. Montants	1552 1552 1554 1553
	Dernières précisions en rapport avec l'allocation d'interruption	1558
VIII	Modalités d'octroi des allocations	1559
IX	Garanties d'exercice du droit au crédit-temps	1563
	Maintien de la fonction	1564
	Protection spéciale contre le licenciement	1565

X Reprise du travail avant la date de fin prévue	1570
XI Aspects de sécurité sociale du crédit-temps	157
XII Tableau de synthèse au 31 décembre 2019	157
Chapitre IX Le congé-éducation payé	1579
Le congé-éducation payé (Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale, Com-	1570
munauté germanophone)	1579
Les bénéficiaires du congé-éducation payé     Formations augment la drait au congé éducation	1580 1581
<ol> <li>Formations ouvrant le droit au congé-éducation</li> <li>Durée du congé-éducation payé</li> </ol>	1584
4. Prise du congé-éducation et planification de celui-ci	1590
5. Obligations à remplir par le travailleur	1594
6. Rémunération du congé-éducation	1599
7. Perte du droit au congé-éducation (ex.: abandon, assiduité insuffisante, échec)	1601
8. Protection contre le licenciement	1602
9. Remboursement des rémunérations	1605
Congé de formation flamand (Vlaams opleidingsverlof)	1610
1. Employeurs et travailleurs visés	1611
2. Formations ouvrant le droit au congé de formation flamand	1612
3. Durée du congé de formation flamand  4. Demande planification et période de price de cours du congé de formation flamand	1613 1614
<ul><li>4. Demande, planification et période de prise de cours du congé de formation flamand</li><li>5. Rémunération du congé de formation flamand et remboursement</li></ul>	1613
6. Dispositions transitoires	1619
	1.00
Chapitre X Congé sans solde, don de jours de congés conventionnels et épargne-carrière	1620
Le congé sans solde	1621
1. Notion	1622
<ol> <li>Accord des parties et modalités d'exercice</li> <li>Le retour au travail</li> </ol>	1623 1624
4. Incidences du congé sans solde	1625
Le don de jours de congés conventionnels	1626
1. Principes généraux	1626
2. Conclusion d'une CCT ou adaptation du règlement de travail	1627
3. Conditions posées pour l'obtention d'un don de congés	1628
4. Procédure relative à la demande d'un don de congés	1629
5. Suspension du contrat du travailleur bénéficiaire	1630
L'épargne-carrière	1631
1. Objectif et définition de l'épargne-carrière	1631
<ol> <li>Les éléments de l'épargne-carrière</li> <li>Mise en œuvre de l'épargne-carrière</li> </ol>	1632 1633
4. Dispositions relatives à l'encadrement de l'épargne-carrière	1636
5. Cessation du contrat et épargne-carrière	1637
Chapitre XI La formation des travailleurs	1638
•	
Employeurs concernés	1639
Concrétisation de l'objectif interprofessionnel	1640
Précisions diverses	1644
Chapitre XII La rémunération et les indemnités diverses	1648
I Notion de rémunération	1648
II Fixation de la rémunération	1651
III Paiement et protection de la rémunération	1658
Monnaie du paiement	1659
Mode de paiement	1660

	Époque et date de paiement	1663
	Protection de la rémunération en cas de saisie ou de cession	1667
	Décompte et quittance pour solde de tout compte	1668
	Le privilège des travailleurs sur la rémunération	1670
***		
IV	Les avantages en nature	1671
	Le principe du paiement en nature	1672
	Évaluation des prestations en nature	1676
	Octroi des avantages en nature en cas de suspension	1679
V	Les avantages de toute nature & les remboursements de frais professionnels	1680
	Les avantages de toute nature  1. Disposition gratuite d'une habitation  2. Chauffage-électricité et autres charges  3. Repas fournis à titre gratuit ou à prix réduits  4. Prêts à intérêt réduit  5. Utilisation privée d'une voiture de société  6. Utilisation d'un vélo d'entreprise  7. Mise à disposition pour un usage privé d'un PC et/ou d'une connexion internet et/ou d'une tablette numérique et/ou d'un GSM, smartphone et/ou d'un abonnement téléphonique  8. Intervention patronale dans l'achat d'un "PC privé" par le travailleur	1680 1682 1684 1685 1686 1687 1690 1693 1696
	Les avantages sociaux immunisés  1. Sur le plan social  2. Sur le plan fiscal	1700 1701 1702
	Les indemnités pour dépenses professionnelles	1705
	Octroi d'avantages non récurrents liés aux résultats (CCT n° 90)	1708
	Octroi d'une prime bénéficiaire	1711
	Synthèse des aspects sociaux et fiscaux de certains avantages, indemnités, primes et allocations	1715
VI	Retenues sur les rémunérations	1716
	Retenues autorisées	1716
	Calcul et limites des retenues	1717
VII	Saisie et cession de la rémunération	1719
	Notion de saisie-arrêt exécutoire	1720
	Notion de cession de rémunération	1722
	Sommes saisissables ou cessibles	1726
	Les quotités saisissables ou cessibles  1. Principes généraux  2. Diminution des quotités pour enfant(s) à charge  3. Modalités de calcul  4. Indemnités et situations particulières	1730 1730 1732 1739 1742
	Concours entre cessions et saisies	1746
	La traçabilité des rémunérations versées sur un compte à vue	1750
	Le règlement collectif de dettes	1754
Cha	apitre XIII La mobilité dans les relations de travail	1758
I	Introduction	1758

II	Déplacement domicile-lieu de travail	176
	<ol> <li>Transport en commun</li> <li>Caractère obligatoire de l'intervention patronale</li> <li>Montant de l'intervention</li> <li>Époque de remboursement</li> <li>Modalités de remboursement</li> <li>Dérogations sectorielles</li> <li>Aspects sociaux et fiscaux de l'intervention</li> </ol>	1761 1761 1763 1768 1769 1772
	Voiture privée	1770
	Déplacement avec une voiture de société	1781
	Déplacement à vélo  1. Vélo privé  2. Mise à disposition d'un vélo de société	1782 1782 1783
	Déplacement à pied	1786
	Transport collectif organisé ou covoiturage organisé par l'employeur  1. Sur un plan social  2. Sur un plan fiscal	<b>178</b> 7 1788 1791
	Synthèse relative à l'exonération fiscale accordée au travailleur pour ses frais de transport	1793
III	Déplacements professionnels	1794
	Caractère obligatoire de l'intervention patronale	1794
	Traitement social et fiscal	1795
IV	La voiture de société et ses alternatives	1798
	Mise à disposition d'une voiture de société	1798
	Allocation de mobilité ("cash for car")  1. Principes généraux  2. Instauration de l'allocation de mobilité  3. Conditions d'octroi et de validité d'une allocation de mobilité  4. Conséquences juridiques de l'octroi d'une allocation de mobilité  5. Durée de l'allocation de mobilité  6. Montant de l'allocation de mobilité  7. Traitement social et fiscal de l'allocation de mobilité  8. Principes généraux  2. Instauration du budget mobilité  3. Conditions d'octroi et de validité d'un budget mobilité  4. Conséquences juridiques de l'octroi d'un budget mobilité  5. Durée du budget mobilité  6. Montant du budget mobilité  7. Les piliers du budget mobilité  8. Traitement social et fiscal du budget mobilité  9. Gestion du budget mobilité  10. Questions pratiques	1801 1802 1803 1806 1807 1808 1809 1811 1812 1813 1816 1817 1818 1819 1823 1823 1824
	Comparaison des deux systèmes	1829
$\mathbf{V}$	Plans de déplacement	1830
	Diagnostic fédéral "déplacements domicile-lieu de travail"	1830
	"Plans de déplacements d'entreprise" bruxellois	183
Ch	apitre XIV La prépension conventionnelle ou chômage avec complément d'entreprise	1832
I	Aperçu général	1832
п	Réglementation applicable à partir du 01 01 2008	1834

	Conditions d'accès	1835
	Licenciement du travailleur	1835
	2. Existence d'une convention collective de travail	1839
	<ul> <li>3. Condition d'âge et condition de carrière (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015)</li> <li>4. Calcul des années de carrière professionnelle</li> </ul>	1840 1865
	5. Condition d'admissibilité aux allocations de chômage	1866
	6. Inscription dans une cellule pour l'emploi (= particularité)	1867
	Le remplacement du prépensionné dans l'entreprise	1868
	Entreprises en difficulté ou en restructuration	1875
	1. Notions d'entreprises en difficulté ou en restructuration	1876
	2. Procédure de reconnaissance	1878
	3. Dispositions particulières dérogatoires au régime général	1879
III Les	revenus du prépensionné	1884
	Allocations de chômage et indemnité de prépension ("complément d'entreprise")	1884
	Les retenues sociales et fiscales	1894
IV Lag	estion active des restructurations	1896
	Champ d'application	1897
	Employeurs concernés	1897
	2. Travailleurs concernés	1898
	Introduction d'une demande de reconnaissance	1899
	Mise en place d'une cellule pour l'emploi	1900
	Dispositions dérogatoires au régime général	1901
V Statu	t du travailleur prépensionné	1906
	"Anciens" chômeurs avec complément d'entreprise (= "chômeurs RCC en cours")	1907
	"Nouveaux" chômeurs avec complément d'entreprise (= "nouveaux arrivants")	1908
	Interdiction de cumul avec d'autres indemnités	1911
	Activités autorisées	1912
	Exercice d'une activité en dehors des limites autorisées	1914
	Reprise d'une activité professionnelle – CCT nº 17tricies	1915
	Incidences sur la pension de retraite	1917
	Durée du maintien du statut de travailleur prépensionné	1918
Chapitre	XV Permis de séjour et autorisation de travailler en Belgique	1919
	Principes généraux	1919
	Evolution de la réglementation	1920
	<ol> <li>Jusqu'au 31 décembre 2018</li> <li>A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019</li> </ol>	1921 1922
	Répartition des compétences entre l'Etat fédéral (séjour) et les Régions (travail)	1923
	Procédure pour l'obtention d'un permis unique	1924
	Introduction de la demande	1924
	2. Instruction de la demande	1925
	3. Délivrance du permis unique	1926
	4. Adresses des autorités régionales pour l'introduction d'une demande de permis	1927
	Situation récapitulative pour les ressortissants de l'EEE	1928
	<ol> <li>Préalable</li> <li>Droit au séjour</li> </ol>	1928 1929
	3. Accès au travail	1929
	***	

	Situation récapitulative pour les ressortissants de pays tiers	1931
	1. Préalable	1931
	<ol> <li>Première hypothèse: une durée de séjour et d'occupation de 90 jours maximum</li> <li>Deuxième hypothèse: une durée de séjour et d'occupation supérieure à 90 jours</li> </ol>	1932 1938
Ch	napitre XVI Une occupation transfrontalière	1942
I	Une occupation transfrontalière au sein de l'Union européenne	1942
	Scénario 1. Transfert vers un autre Etat	1943
	1. Etablissement d'un nouveau contrat	1944
	2. Quel est le droit du travail applicable?	1945
	3. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	1949
	4. Applications concrètes	1950
	Scénario 2. Détachement temporaire dans un autre Etat	1957
	1. Situation visée	1957
	2. Etablissement d'une convention de détachement	1958
	3. Quel est le droit du travail applicable?  4. Quel Etat via prélovar les societées associales?	1959
	<ul><li>4. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?</li><li>5. Applications concrètes</li></ul>	1962 1966
	Scénario 3. Occupation simultanée dans plusieurs Etats membres  1. Situation visée	<b>1971</b> 1971
	2. Etablissement d'un ou de plusieurs contrats	1971
	3. Quel est le droit du travail applicable?	1973
	4. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	1976
	Tableau de synthèse relatif à une occupation transfrontalière au sein de l'Union	
	européenne	1979
	Mesures de contrôle et formalités administratives	1980
	1. Appréciation de l'existence d'un détachement	1981
	2. Renforcement des mesures de contrôle	1982
	3. La déclaration "Limosa" obligatoire	1986 1996
	<ul> <li>4. Dispense d'établir et de tenir certains documents sociaux</li> <li>5. Tableau récapitulatif – Documents sociaux, déclaration obligatoire Limosa et nouvelles obligations</li> </ul>	1990
	6. Tenue de documents sociaux par un mandataire en Belgique	1999
II	Une occupation transfrontalière en dehors de l'Union européenne	2000
	Loi applicable au contrat de travail	2001
	Maintien du contrat de travail existant	2002
	2. Suspension du contrat et conclusion d'un contrat de détachement	2003
	3. Rupture du contrat et conclusion d'un nouveau contrat	2004
	Etablissement d'un écrit avant le détachement	2005
	Les conditions de travail	2006
	Respect des dispositions impératives	2007
	Régime de sécurité sociale applicable?	2008
Ch	napitre XVII Les documents sociaux obligatoires	2009
I	Le registre du personnel	2009
	Établissement d'un registre du personnel	2010
	Occupation sur un seul lieu de travail	2011
	2. Occupation sur plusieurs lieux de travail	2017
	Conservation des registres du personnel (général et spécial)	2022
	Les registres de présence et de mesure du temps de travail	2023
II	Le compte individuel et le décompte de paie	2024
	La notion de compte individuel	2025
	La tenue et le lieu de tenue du compte individuel	2027

	Mentions à apporter sur le décompte de paie et au compte individuel	2028
	Communication d'une copie du compte individuel au travailleur	2033
	Conservation du compte individuel du travailleur	2034
	Le décompte de paie	2035
	<ul> <li>États particuliers de prestations</li> <li>1. État des prestations en application de la réglementation sur les heures supplémentaires</li> <li>2. État des prestations en cas de régime de travail flexible</li> </ul>	<b>2038</b> 2039 2043
III Le	e règlement de travail	2048
	Caractère obligatoire du règlement de travail	2048
	Utilité du règlement de travail	2049
	Contenu du règlement de travail	2050
	Établissement du règlement de travail	2053
	Communications diverses et lieu de tenue du règlement	2057
IV Le	e livre de validation	2061
V La	déclaration immédiate de l'emploi (DIMONA)	2069
	Qu'est-ce que "la déclaration immédiate de l'emploi" (DIMONA)?	2070
	Employeurs concernés	2071
	Travailleurs concernés	2072
	Contenu de la DIMONA  1. Avant l'engagement de chaque nouveau travailleur (= déclaration d'entrée) ("Dimona In")  2. En cas de départ du travailleur (= déclaration de sortie) ("Dimona Out")	<b>2075</b> 2076 2082
	Avis de réception DIMONA et attribution d'un nº DIMONA	2083
	Rectifications et/ou annulations	2085
	Modalités de transmission de la DIMONA	2086
	Consultation et accès au réseau Extranet de la sécurité sociale	2087
	Sanctions applicables (civile, pénale ou administrative)	2088
VI E	nvoi et archivage électronique de certains documents sociaux	2091
	Tableau de synthèse relatif à la conservation, par l'employeur, des principaux docu- nents sociaux	2096
Chapit	re XVIII L'emploi des langues dans les entreprises	2097
	Région flamande	2098
	Région wallonne	2106
	Autres régions: "Bruxelles-Capitale" – Région Allemande – Communes à "facilités"  1. "Bruxelles-Capitale" (19 communes)  2. Région de langue allemande  3. Communes à "facilités"	<b>2111</b> 2114 2115 2116
	Observations générales et communes aux régions	2118
Chapit	re XIX La protection de la vie privée au travail	2119
I Res	pect de la vie privée: introduction	2119
II Le	règlement général sur la protection des données (RGPD)	2120
	Quand le RGPD s'applique-t-il et quelles sont les données protégées?	2121
	Quelle protection garantir? Six principes de base	2125

	Les droits de la personne concernée	2126
	Mise en œuvre du RGPD: feuille de route	2134
	Base juridique du traitement	2135
	2. Données à caractère personnel sensibles	2140
	3. Données à caractère personnel pénales	2141
	Formalités	2142
	1. Registre des activités de traitement	2143
	2. Etablissement d'une politique de confidentialité	2146
	3. Le règlement de travail et l'avenant au contrat de travail	2147
	4. Pendant combien de temps les données à caractères personnel doivent-elles être	21.10
	conservées?	2148
	<ul><li>5. Transfert vers des pays en dehors de l'UE (RGPD, art. 44-50)</li><li>6. Le délégué à la protection des données: pas toujours obligatoire</li></ul>	2149 2150
	Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	2151
	Sanctions	2152
	Preuve recueillie irrégulièrement	2153
III	Secret des communications électroniques	2154
	Secret des communications electromques	2134
IV	1 ( )	2150
	l'usage d'internet et de la messagerie électronique	2159
	Objet de la CCT n° 81	2160
	Modalités de contrôle des données de communication électroniques	2163
	1. Principe de finalité	2164
	<ul><li>2. Principe de proportionnalité</li><li>3. Principe de transparence (= information préalable des travailleurs)</li></ul>	2165 2166
	Individualisation des données de communication électroniques	2169
	individualisation des données de communication electromques	2109
V	Conséquences éventuelles liées à un contrôle des moyens de communication	2172
VI	Réglementer l'utilisation des nouvelles technologies	2176
Ch	apitre XX Transfert ou cession d'entreprise	2177
	Transfert conventionnel d'entreprise	2178
	1. Champ d'application	2178
	2. Information et consultation des représentants des travailleurs	2183
	3. Maintien du contrat et des conditions de travail	2184
	4. Questions particulières	2188
	<ul><li>5. Protection contre le licenciement</li><li>6. Responsabilité solidaire du cédant et du cessionnaire</li></ul>	2191 2192
	Réorganisation judiciaire et transfert d'entreprise sous autorité de justice	2192
	Reprise d'actif après faillite et réengagement de travailleurs	2201
	Intervention du Fonds de fermeture: indemnité de transition	2201
Ch	apitre XXI Le licenciement collectif	2211
I	Aperçu général	2211
II	Information et consultation des représentants des travailleurs	2213
	Notion de licenciement collectif	2213
	Entreprises concernées	2217
	Procédure de consultation des représentants des travailleurs	2220
	1. Information – consultation	2220
	2. Notifications à l'office de l'emploi et de la formation (FOREm – VDAB – Actiris)	
	et à l'autorité fédérale	2222

	Notification du projet de licenciement et délai d'attente  1. Notifications officielles	<b>2223</b> 2223
	2. Délai d'attente avant de procéder au licenciement collectif	2226
	Contestation de la procédure d'information et de consultation	2228
	Protection des travailleurs licenciés	2229
	<ol> <li>Travailleurs concernés et périodes de référence</li> <li>Application de la protection</li> </ol>	2230 2233
	3. Nature de la protection	2235
III	Octroi d'une indemnité de licenciement collectif	2238
	Notion de licenciement collectif	2239
	Entreprises concernées (20 travailleurs au moins)	2240
	Travailleurs bénéficiaires de l'indemnité	2241
	Montant de l'indemnité	2243
	Durée de l'indemnisation	2250
	Cumuls non autorisés	2251
IV	La gestion active des licenciements collectifs	2252
	Employeurs concernés	2253
	Travailleurs concernés	2254
	Notification de l'annonce de licenciement collectif	2255
	Mise en place d'une cellule pour l'emploi	2256
	1. Caractère obligatoire ou facultatif	2257
	<ul><li>2. La cellule pour l'emploi et divers aspects</li><li>3. Alternatives à la mise en place d'une cellule pour l'emploi interne</li></ul>	2258 2262
	Inscription du travailleur dans la cellule pour l'emploi	2265
	1. Caractère obligatoire de l'inscription	2265
	<ul><li>2. Procédure d'inscription</li><li>3. Durée d'inscription dans la cellule</li></ul>	2266 2271
	4. Délivrance d'une carte de réduction restructurations	2272
	Paiement d'une indemnité de reclassement	2274
	Modalités de calcul et de paiement	2275
	<ol> <li>Indemnité de reclassement et indemnité de congé</li> <li>Remboursement partiel de l'indemnité de reclassement</li> </ol>	2276 2280
	4. Tableau de synthèse - Rupture du contrat dans le cadre de la restructuration	2281
	Observations finales	2282
Cha	apitre XXII La fermeture d'entreprise	2283
I	Aperçu général	2283
II	La fermeture de l'entreprise	2285
	Notions d'entreprise et de fermeture d'entreprise	2285
	<ol> <li>Entreprises et travailleurs concernés</li> <li>Notion de fermeture d'entreprise</li> </ol>	2286 2288
	Obligations d'information à charge de l'employeur	2295
	Information préalable à donner aux travailleurs et à certaines autorités      Information ou fonde de formations.	2296
	2. Information au fonds de fermeture	2297
	Paiement d'une indemnité de fermeture  1. Conditions d'octroi	<b>2300</b> 2301
	2. Montant de l'indemnité de fermeture	2304
	3. Délai de paiement	2305
	4. Cumul de l'indemnité de fermeture avec d'autres indemnités	2306

III Rôle	e et intervention en garantie du Fonds de fermeture des entreprises	2307
	Rôle du Fonds de fermeture des entreprises (FFE)	2307
	Interventions en garantie du Fonds de fermeture  1. Indemnité de fermeture  2. Rémunérations, indemnités et avantages  3. Indemnité de transition  4. Intervention en cas de force majeure  5. Indemnités complémentaires dues a certains travailleurs protégés  6. Indemnité de prépension  7. Le chômage temporaire  Situations transnationales	2308 2309 2310 2314 2315 2316 2317 2318
	Procédure de demande et paiement des interventions du Fonds	2320
	Remboursement des sommes payées	2321
PARTIE	4 La sécurité sociale	
Chapitre	I L'assujettissement à l'ONSS	2322
I Aperç	u général	2322
II Chan	np d'application de la sécurité sociale	2323
	Principe de la territorialité  1. Principe général  2. Détachement à l'étranger	<b>2323</b> 2323 2324
	Régime de la sécurité sociale d'Outre-Mer (ex ORPSS ou ex OSSOM)	2336
	Travailleurs et employeurs concernés	2338
	Extensions de l'assujettissement	2343
	Limitations à l'assujettissement	2357
	Exclusions à l'assujettissement	2368
	Cas particulier d'exclusion: les étudiants	2376
III Obli	gations de l'employeur	2385
	Immatriculation à l'ONSS	2386
	Déclaration trimestrielle	2387
	Paiement des cotisations	2389
	Déclaration de cessation d'activité	2390
	Formalités liées à l'octroi des prestations	2391
Chapitre	II Les cotisations de sécurité sociale	2392
I Base o	le calcul des cotisations sociales	2392
	Rémunérations soumises au calcul des cotisations	2392
	Le cas particulier des titres-repas  1. Octroi par convention collective ou convention individuelle écrite  2. Octroi d'un titre-repas par jour de travail effectivement presté  3. Intervention patronale de 6,91 € maximum  4. Intervention du travailleur à concurrence de 1,09 € au moins  5. Durée de validité limitée et mentions obligatoires  6. Titres-repas nominatifs  7. Mentions sur la fiche de paie  8. Possibilité de vérification du solde  9. Délivrance des titres-repas par un éditeur agréé  10. Gratuité de la carte électronique sauf cas de vol ou de perte  11. Dernières précisions utiles	2396 2398 2399 2403 2404 2405 2406 2407 2408 2410 2411

	Le cas particulier des primes d'ancienneté	2414
	Le cas particulier des indemnités complémentaires accordées à des travailleurs âgés de 58 ans et plus ("fin de carrière en douceur")	2415
	Non-assujettissement des libéralités	2418
	Non-assujettissement des remboursements de frais professionnels	2419
	Revenus de remplacement	2421
	Modalités propres à certaines catégories de travailleurs	2422
II	Les cotisations sociales (de base et générales)	2427
	Cotisations personnelles du travailleur à la sécurité sociale	2428
	Cotisations patronales à la sécurité sociale  1. Aperçu général	<b>2429</b> 2429
	2. La cotisation patronale de base globale par catégorie d'employeurs/travailleurs (1er janvier 2020)	2431
III	Le bonus à l'emploi (ou réduction des cotisations personnelles sur les bas salaires)	2436
	Travailleurs concernés	2437
	Modalités de calcul de la réduction  1. Étape 1 – Détermination du salaire mensuel de référence (= facteur "S")  2. Étape 2 - Calcul du montant de base de la réduction (= facteur "R")  3. Étape 3 - Adaptation du montant de la réduction effectivement accordée (= facteur "P")	2438 2439 2443 2445
	Imputation de la réduction des cotisations personnelles	2448
	Moment du calcul de la réduction	2449
IV	La réduction des cotisations sociales personnelles pour le travailleur victime d'une restructuration	2450
V	Cotisations sociales particulières	2455
	Cotisation sur le double pécule de vacances (à charge du travailleur)	2456
	Cotisation spéciale de sécurité sociale (CSS) (à charge du travailleur)  1. Principes	2457
	2. Travailleurs redevables de la cotisation	2458
	3. Montant de la cotisation spéciale	2458 2459 2460
		2459 2460 <b>2463</b> 2464
	<ul> <li>3. Montant de la cotisation spéciale</li> <li>Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)</li> <li>1. Cotisation de base</li> </ul>	2459 2460 <b>2463</b>
	<ol> <li>Montant de la cotisation spéciale</li> <li>Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)</li> <li>Cotisation de base</li> <li>Cotisation spéciale</li> <li>Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture</li> </ol>	2459 2460 <b>2463</b> 2464 2470 <b>2475</b>
	<ol> <li>Montant de la cotisation spéciale</li> <li>Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)</li> <li>Cotisation de base</li> <li>Cotisation spéciale</li> <li>Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise</li> </ol>	2459 2460 <b>2463</b> 2464 2470
	3. Montant de la cotisation spéciale  Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)  1. Cotisation de base 2. Cotisation spéciale  Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise  Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)	2459 2460 <b>2463</b> 2464 2470 <b>2475</b> <b>2479</b>
	3. Montant de la cotisation spéciale  Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)  1. Cotisation de base 2. Cotisation spéciale  Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise  Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)  Cotisation spécifique pour les accidents du travail	2459 2460 <b>2463</b> 2464 2470 <b>2475</b> <b>2479</b> <b>2487</b>
	3. Montant de la cotisation spéciale  Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)  1. Cotisation de base 2. Cotisation spéciale  Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise  Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)  Cotisation spécifique pour les accidents du travail  Cotisations patronales à un Fonds de sécurité d'existence	2459 2460 <b>2463</b> 2464 2470 <b>2475</b> <b>2479</b> <b>2487</b>
	3. Montant de la cotisation spéciale  Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)  1. Cotisation de base 2. Cotisation spéciale  Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise  Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)  Cotisation spécifique pour les accidents du travail  Cotisations patronales à un Fonds de sécurité d'existence  Cotisation pour le fonds amiante  Cotisation de modération salariale (A.R. nº 278 et 401)  1. Modération salariale (A.R. nº 278)	2459 2460 2463 2464 2470 2475 2479 2487 2488 2489 2491 2491
	3. Montant de la cotisation spéciale  Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)  1. Cotisation de base 2. Cotisation spéciale  Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise  Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)  Cotisation spécifique pour les accidents du travail  Cotisations patronales à un Fonds de sécurité d'existence  Cotisation pour le fonds amiante  Cotisation de modération salariale (A.R. nº 278 et 401)  1. Modération salariale (A.R. nº 278)  2. Cotisation de modération salariale  Cotisation spéciale pour le régime du chômage temporaire  Cotisation au Fonds pour l'emploi en faveur des groupes à risque  1. Principes généraux  2. Conclusion d'une convention	2459 2460 2463 2464 2470 2475 2487 2488 2489 2491 2492 2496 2500 2500 2504
	3. Montant de la cotisation spéciale  Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)  1. Cotisation de base 2. Cotisation spéciale  Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise  Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)  Cotisation spécifique pour les accidents du travail  Cotisations patronales à un Fonds de sécurité d'existence  Cotisation pour le fonds amiante  Cotisation de modération salariale (A.R. nº 278 et 401)  1. Modération salariale (A.R. nº 278)  2. Cotisation de modération salariale  Cotisation spéciale pour le régime du chômage temporaire  Cotisation au Fonds pour l'emploi en faveur des groupes à risque  1. Principes généraux  2. Conclusion d'une convention  3. Montant et versement de la cotisation	2459 2460 2463 2464 2470 2475 2487 2488 2489 2491 2492 2496 2500 2504 2506
	3. Montant de la cotisation spéciale  Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)  1. Cotisation de base 2. Cotisation spéciale  Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise  Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)  Cotisation spécifique pour les accidents du travail  Cotisations patronales à un Fonds de sécurité d'existence  Cotisation pour le fonds amiante  Cotisation de modération salariale (A.R. nº 278 et 401)  1. Modération salariale (A.R. nº 278)  2. Cotisation de modération salariale  Cotisation spéciale pour le régime du chômage temporaire  Cotisation au Fonds pour l'emploi en faveur des groupes à risque  1. Principes généraux  2. Conclusion d'une convention	2459 2460 2463 2464 2470 2475 2487 2488 2489 2491 2491 2492 2496 2500 2500

	Cotisation de responsabilisation pour cause de chômage économique	2509
	Cotisation de solidarité sur le paiement des amendes de roulage	2514
	Cotisation CO <sub>2</sub> pour l'utilisation privée d'une voiture de société	2515
	Cotisation CO <sub>2</sub> sur l'allocation de mobilité ("cash for car")  1. Montant de l'allocation de mobilité  2. Cotisation CO <sub>2</sub> sur l'allocation de mobilité	<b>2522</b> 2523 2524
	Cotisation spéciale dans le cadre du budget mobilité  1. Principes  2. Traitement social des trois piliers  3. Cotisation spéciale pour le troisième pilier	<b>2525</b> 2525 2526 2527
	Cotisation d'activation	2528
	Cotisation de responsabilisation pour non-respect des règles de priorité relatives à l'occupation d'un travailleur à temps partiel	2533
	Accroissement de l'employabilité – cotisation spéciale dans le cadre de l'ensemble de mesures concernant le licenciement de l'article 39ter de la loi relative aux contrats de travail	2538
	Accroissement de l'employabilité - cotisation de solidarité dans le cadre du budget	2000
	formation de l'accord pour l'emploi	2543
	Cotisations et retenues (dites Decava) sur un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) (= anciennement, prépension conventionnelle)  1. Indemnités visées 2. Cotisations patronales 3. Retenue à charge du chômeur avec complément d'entreprise 4. Reprise du travail 5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue 6. Formalités administratives 7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues sur un régime de chômage avec complément d'entreprise (à partir du 01.01.2017)	2547 2548 2549 2560 2569 2574 2578
	Cotisations et retenues (dites Decava) sur les indemnités complémentaires versées à certaines allocations de sécurité sociale (RCIC)  1. Allocations et indemnités visées 2. Cotisation patronales 3. Retenue personnelle 4. Reprise du travail 5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue 6. Formalités administratives 7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues personnelles sur l'indemnité complémentaire accordée dans le cadre d'un RCIC	2583 2584 2586 2593 2597 2602 2604 2608
	Cotisations spéciales sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps  1. Allocations et indemnités visées  2. Cotisation patronale et retenue personnelle applicable  3. Formalités administratives  4. Tableau de synthèse - Cotisations et retenues sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps	2609 2610 2612 2618 2619
	Cotisation sur les pensions et avantages complémentaires (3,55 %)	2620
	Cotisation de solidarité sur les pensions légales et extra-légales	2627
	Cotisation spéciale de 8,86 % sur les versements en vue d'allouer des avantages extra-légaux en matière de retraite ou de décès prématuré (ex.: assurances groupe)	2632
	Cotisation spéciale de sécurité sociale sur les pensions complémentaires (cotisation Wijninckx)	2635
Chapitre l	II La redistribution des charges sociales	2637
•	Employeurs concernés	2638
	Modalités d'application de la redistribution  1. Ristourne des cotisations  2. Cotisation de compensation	<b>2639</b> 2639 2642

		3. Synthèse relative à la redistribution des charges sociales en 2021	2644 2645
		<ul><li>4. Application</li><li>5. Annulation de la ristourne ou de la cotisation</li></ul>	2646
		Procédure	2647
Cha	pitre I	V Les réductions des cotisations patronales – présentation générale	2648
		Deux types de réduction: la réduction structurelle et les réductions groupes-cible	2649
		Régionalisation de certaines réductions groupes-cibles à partir du 1er juillet 2014	2650
		Quelle réduction groupe-cible régionale appliquer?	2651
		Principes généraux et caractéristiques communes à toutes les réductions groupes-cibles 1. Montant forfaitaire de la réduction groupe-cible 2. Proratisation de la réduction en cas de travail à temps partiel et de prestations tri-	<b>2652</b> 2652
		mestrielles incomplètes 3. Cumuls possibles 4. Limitation à des cotisations patronales positives	2653 2654 2655
		<ul> <li>5. Continuation du bénéfice des réductions "groupes-cibles" en cas de transformation de la structure juridique de l'employeur</li> <li>6. Situations dans lesquelles la réduction n'est pas accordée</li> </ul>	2656 2660
		Tableau de synthèse relatif aux réductions des cotisations patronales	2661
Cha	pitre V	Les réductions fédérales de cotisations patronales	2662
I P	Présent	tation générale	2662
II	Réduc	tion structurelle des charges (= réduction de base)	2663
		Employeurs concernés	2666
		Travailleurs concernés	2667
		Montant forfaitaire de la réduction	2669
		<ol> <li>Détermination de la catégorie à laquelle appartient le travailleur (1<sup>re</sup> étape)</li> <li>Détermination de la rémunération trimestrielle de référence (facteur S) (2<sup>e</sup> étape)</li> </ol>	2670 2671
		3. Détermination du montant de base de la réduction (facteur R) (3 <sup>e</sup> étape)	2676
		4. Détermination du montant définitif de la réduction (facteur Ps) (4 <sup>e</sup> étape)	2679
III	Rédu	ction groupe-cible "Premiers engagements"	2685
		Employeurs concernés	2687
		<ol> <li>Pour l'engagement d'un premier travailleur</li> <li>Pour l'engagement d'un 2<sup>e</sup> travailleur</li> </ol>	2688 2689
		3. Pour l'engagement d'un 3 <sup>e</sup> travailleur	2690
		4. Pour l'engagement d'un 4 <sup>e</sup> travailleur	2691
		5. Pour l'engagement d'un 5e travailleur	2692
		<ul> <li>6. Pour l'engagement d'un 6<sup>e</sup> travailleur</li> <li>7. Exclusion de la réduction groupe-cible</li> </ul>	2693 2694
		Travailleurs concernés	2695
		Modalités de l'engagement	2696
		Montants de la réduction et modalités d'octroi	2697
		1. Situation jusqu'au 31 décembre 2015	2697
		2. Situation à partir du 1er janvier 2016	2698
		3. Situation à partir du 1er janvier 2017  Intervention dans les activations de gestion dues à un scenétariet social.	2704 <b>2709</b>
		Intervention dans les cotisations de gestion dues à un secrétariat social	4109
IV		ction groupe-cible pour diminution du temps de travail en-deçà de 38h/semaine et/ stauration de la semaine de 4 jours	2711
		Réduction collective et volontaire du temps de travail en-deçà de 38h/semaine	2713
		Employeurs et travailleurs concernés     Martant for faire in the la réduction	2714
		<ol> <li>Montant forfaitaire de la réduction</li> <li>Montant forfaitaire de la réduction pour certains travailleurs à temps partiel</li> </ol>	2715 2719
		4. Récupération de la réduction	2720

	<ul><li>5. Cumuls possibles</li><li>6. Formalités</li></ul>	2721 2722
	Réduction des cotisations pour organisation du travail sur une semaine de 4 jours 1. Employeurs et travailleurs concernés 2. Montant forfaitaire de la réduction 3. Récupération de la réduction forfaitaire 4. Cumuls possibles 5. Formalités	2723 2725 2726 2728 2729 2730
$\mathbf{V}$	Réduction groupe-cible pour les travailleurs du secteur HORECA	2731
VI	Réduction Maribel social – entreprises du secteur non marchand	2735
	Employeurs concernés	2737
	Travailleurs pris en considération	2738
	Montant de la réduction	2739
	Conditions et modalités d'octroi de la réduction	2740
	Cumuls possibles	2741
Ch	apitre VI Les réductions régionales de cotisations patronales	2742
I	Présentation générale	2742
II	Réduction groupe-cible Travailleurs âgés	2743
	Région flamande  1. Employeurs concernés 2. Travailleurs concernés 3. Montant et durée d'octroi	2744 2746 2747 2748
	Région wallonne de langue française  1. Employeurs concernés  2. Travailleurs concernés  3. Montant et durée d'octroi	2749 2751 2752 2753
	Région de Bruxelles-Capitale  1. Employeurs concernés  2. Travailleurs concernés  3. Montant et durée d'octroi	<b>2754</b> 2756 2757 2758
	Communauté germanophone  1. Employeurs concernés  2. Travailleurs concernés  3. Montant et durée d'octroi	2759 2761 2762 2763
III	Réduction groupe-cible "Demandeurs d'emploi de longue durée"	2764
	Le plan Activa: réduction groupe-cible et activation	2765
	Région flamande	2767
	Région wallonne de langue française	2768
	Région de Bruxelles-Capitale	2770
	Communauté germanophone	2771
IV	Réduction groupe-cible "Jeunes travailleurs"	2773
	<ul> <li>Région flamande</li> <li>1. Employeurs concernés</li> <li>2. Apprentis et travailleurs concernés (situation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020)</li> <li>3. Montant et durée d'octroi</li> <li>4. Formalités: jeunes travailleurs peu qualifiés</li> </ul>	2774 2775 2776 2777 2779
	Région wallonne	2780

	Région de Bruxelles-Capitale	2782
	Communauté germanophone	2783
V	Réduction groupe-cible pour travailleur victime d'une restructuration	2785
	Région flamande	2786
	Région wallonne de langue française	2787
	Région de Bruxelles-Capitale	2788
	Communauté germanophone	2789
VI	Réduction groupe-cible pour le personnel de maison	2790
	Région wallonne de langue française	2792
	Région flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone  1. Employeurs concernés  2. Travailleurs donnant droit à l'avantage  3. Montant de la réduction et modalités d'octroi  4. Formalités	2793 2795 2796 2797 2800
Ch	apitre VII Déclaration et paiement des cotisations	2801
I	Déclaration multifonctionnelle (DMFA)	2801
	Présentation générale de la déclaration multifonctionnelle	2802
	Structure de la déclaration multifonctionnelle (dmfa)	2803
	Délai et modalités de transmission de la dmfa	2806
II	Paiement des cotisations à l'ONSS	2809
	Principes	2809
	Délais légaux de paiement	2810
Ch	apitre VIII Le contentieux social – sanctions – prescription	2815
	Actions de l'ONSS contre les employeurs débiteurs	2815
	Utilisation de la contrainte pour le recouvrement de cotisations	2816
	Sanctions civiles et pénales	2817
	Le délai de prescription	2820
	Privilège de l'ONSS	2825
	Suspension de l'exigibilité des créances de l'ONSS	2826
Ch	apitre IX Les prestations de sécurité sociale	2829
I	Les allocations familiales	2829
	Principe	2830
	Régionalisation	2833
II	L'assurance chômage	2836
	Conditions d'admission aux allocations de chômage  1. Admission sur la base d'un travail salarié  2. Admission sur la base des études  3. Maintien de l'admissibilité	2837 2838 2842 2847
	Les conditions d'octroi  1. Privation d'emploi et de rémunération 2. Perte d'un emploi à temps plein 3. Être apte au travail et respecter une condition d'âge 4. Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	2849 2850 2853 2854 2855

	<ul><li>5. Étre disponible pour le marché de l'emploi</li><li>6. Autres conditions</li></ul>	2856 2857
	Les allocations de chômage  1. Dispositions générales 2. Classification des chômeurs 3. Calcul de l'allocation sur un plafond salarial 4. Taux des allocations de chômage et dégressivité de celles-ci 5. Particularités pour certaines catégories de chômeurs 6. Montants des allocations de transition ou d'insertion 7. Précompte professionnel sur les allocations de chômage ou d'insertion	2858 2858 2860 2865 2868 2878 2880 2881
	Cas particulier – Les travailleurs à temps partiel  1. Occupation à temps partiel assimilée à un emploi à temps plein  2. Occupation comme travailleur à temps partiel avec maintien des droits  3. Occupation volontaire à temps partiel	2883 2884 2886 2898
	Documents de chômage  1. En cas de chômage complet 2. En cas de chômage temporaire 3. Pour le travailleur à temps partiel avec maintien des droits 4. Pour le travailleur prépensionné 5. Les attestations de chômage C63 - RCC	2904 2905 2906 2910 2911 2912
	Procédure d'octroi des allocations	2913
Ш	Les pensions de retraite et de survie des travailleurs salariés	2916
	Bénéficiaires de la pension de retraite (régime des salariés)	2917
	Conditions d'octroi  1. Age de la retraite 2. Cessation de l'activité professionnelle 3. Condition de résidence	<b>2918</b> 2919 2929 2930
	Montant de la pension  1. La carrière professionnelle  2. La rémunération  3. La situation familiale	<b>2931</b> 2932 2936 2937
	Demande et paiement de la pension	2938
	Le travail autorisé des pensionnés  1. Déclaration préalable d'occupation  2. Limites de revenus autorisés  3. Modalités particulières de calcul  4. Sanctions  5. Cumul d'une prestation sociale et d'une pension?  6. Contrat et conditions de travail	2940 2941 2943 2952 2953 2954 2955
IV	L'assurance accident de travail	2957
	Champ d'application	2958
	Accident du travail et accident sur le chemin du travail	2959
	Les réparations prévues par la loi	2962
	Réparations sur la base du principe de la responsabilité civile	2969
	Les déclarations d'accident	2970
$\mathbf{V}$	Les maladies professionnelles	2971
	Champ d'application	2972
	Maladies professionnelles	2973
	Les réparations prévues par les lois coordonnées	2974
	Procédure	2979

#### PARTIE 5 Annexes

Annexe 1	Plafonds de rémunérations	2980
	Plafonds de rémunérations en matière de contrats de travail	2980
Annexe 2	Barèmes de précompte professionnel	2981
	Précompte sur les salaires payés par mois (à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020)	2981
	Précompte sur les pécules, primes et indemnités de rupture	2982

Adresses utiles

Registre alphabétique